

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 5 (1867)
Heft: 38

Artikel: Les francs-maçons à Chillon : suite
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-179432>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des limites du 5 au 10 septembre. De 1817 à 1832, la solennité pour les réformés avait toujours lieu le second jeudi de septembre, tandis que les catholiques, pour ne pas augmenter le nombre de leurs fêtes tombant sur des jours ouvrables, célébraient le Jeûne fédéral le dimanche suivant. Dans les cantons mixtes, les catholiques choisissaient volontiers pour le Jeûne le jour de la Nativité de la Vierge (8 septembre). En général, les catholiques appréciaient peu cette fête et mettaient peu de zèle et d'empressement à la célébrer. De là les plaintes que Berne fit à la Diète de 1812 sur la manière dont le Jeûne fédéral était solennisé dans les cantons catholiques. C'est pour remédier à ce mal qu'en 1831, la députation d'Argovie proposa à la Diète de placer le Jeûne fédéral au même jour pour tous les cantons. De là est sorti l'arrêté fédéral du 1^{er} août 1832, qui statue qu'à l'avenir le Jeûne sera célébré dans tous les Etats de la Confédération le troisième dimanche de septembre. Cet arrêté laisse d'ailleurs à chaque canton toute liberté quant aux mesures de police et aux détails de la fête.

Les francs-maçons à Chillon.

Fête de la St-Jean d'été.

VI.

L'Ordre de la franc-maçonnerie a pour patron St-Jean. Il est difficile de donner à ce sujet des explications bien positives; cependant les meilleurs ouvrages qui aient été publiés sur la maçonnerie racontent que, pendant la guerre de la Palestine, les chevaliers maçons s'étaient réunis aux chevaliers de St-Jean de Jérusalem, ou chevaliers de Malte, pour résister aux attaques des infidèles, protéger les pèlerins qui se rendaient à Jérusalem et pourvoir à leurs besoins. Les maçons se mirent ainsi sous la protection de St-Jean, lui rendirent des actions de grâces et ordonnèrent que toutes les loges lui seraient désormais dédiées. St-Jean signifie aussi, pour les maçons, Janus, soleil des solstices; de là vient qu'ils célèbrent la fête de ce patron vers ces deux époques de l'année, généralement le 24 juin et le 27 décembre. La première est appelée *St-Jean d'été*, la seconde *St-Jean d'hiver*. Cette année la St-Jean d'été a été célébrée à Chillon, par les loges vaudoises, le 14 juin dernier. On voit donc que la tête patronale de l'Ordre n'est pas rigoureusement fixée aux mêmes dates.

Le 14 juin, vers sept heures du matin, nous nous trouvions sur le port d'Ouchy, attendant le bateau pour Evian. Nous vîmes arriver successivement sur la place plusieurs messieurs de Lausanne qui s'accostaient en se serrant affectueusement la main. Pour un œil quelque peu exercé, pour quiconque n'est pas entièrement étranger aux mystères maçonniques, il n'y avait pas à douter, en voyant ces attouchements; ces messieurs étaient évidemment des francs-maçons. Tous respiraient sur leur physionomie un véritable contentement, une secrète joie; ils éprouvaient la satisfaction d'avoir un projet

inconnu des profanes, d'aller dans un lieu dont les portes seraient fermées à la curiosité, et de pouvoir s'y entretenir des choses intéressantes dans la plus parfaite intimité.

L'un d'entre eux me salua (mais en me touchant la main comme un simple mortel). « Prenez-vous ce bateau? » lui dis-je. — Non, me répondit-il avec un sourire presque imperceptible, nous attendons le nôtre.

Je le quittai sans avoir le temps de lui demander l'explication de cette réponse, car le bateau qui devait croiser sur Evian s'approchait de l'embarcadère.

« Nous attendons le nôtre. » Que diantre cela voulait-il dire?....

Si nous étions resté sur le quai dix minutes de plus, nous aurions pu satisfaire notre curiosité et voir arriver le vapeur le *Léman*, ayant en proue un large pavillon maçonnique, en poupe le pavillon fédéral et, dans sa mâtûre, des flammes aux couleurs des villes vaudoises qui sont le siège des loges faisant partie de la Grande Loge Suisse ALPINA.

Le service de ce bâtiment, parti de Nyon à six heures du matin, était spécialement destiné, ce jour là, aux francs-maçons. Il amenait avec lui les frères des loges de Nyon, d'Aubonne et de Morges, auxquelles vinrent successivement se joindre ceux de Lausanne et de Vevey. Lutry, Cully et Montreux ont, en outre, fourni leurs petits contingents de frères. Et en passant devant ces diverses localités, le salut du drapeau à la lettre mystérieuse, encadrée dans un triangle d'or, était appuyé d'une triple salve d'artillerie du bord; partout les mains et les cœurs échangeaient avec les arrivants de fraternelles étreintes.

La lettre mystérieuse dont il est ici parlé est le **G** majuscule, qui peut être considéré comme initiale du mot *Gott*, ou de *Golgatha*; selon une autre interprétation, c'est l'initiale du mot *Géométrie*, parce que cette science a pour base l'application des propriétés des nombres aux dimensions des corps et surtout du triangle.

Le bateau se dirigeait vers Chillon où les frères qui le montaient rencontrèrent ceux d'Aigle, de Bex et du Valais.

La réunion comptait 237 membres appartenant aux loges d'Aigle, Aubonne, Bex, Lausanne, Morges, Nyon et Vevey, sauf sept qui appartenaient à des *Orients extérieurs*.

Cette réunion a eu lieu, par extraordinaire, dans les souterrains du château de Chillon. Qu'on ne s'imagine pas que les francs-maçons s'étaient réfugiés dans ces sombres lieux pour y exercer des sortilèges ou tramer quelque mystérieuse conspiration. Non, il n'en est rien; ils allaient là tout simplement pour avoir de la fraîcheur, chose bien permise, même aux francs-maçons, pendant le mois de juillet.

Divers préparatifs exécutés avec beaucoup de soin et de dévouement, par deux frères chargés de préparer le local, l'avaient parfaitement approprié à la circonstance. Le porche qui précède le souterrain

était orné avec goût, et des deux côtés de l'enceinte, des banquettes avaient été placées. Ces deux rangées de banquettes sont appelées par les francs-maçons l'une *Colonne du Midi*, l'autre *Colonne du Nord*.

Au fond, ou à l'orient, pour parler le langage de l'Ordre, étaient le siège de la présidence et l'autel où brillaient trois bougies disposées en équerre. Les ouvertures par où la lumière pénètre dans le souterrain avaient été complètement fermées. On sait que les temples maçonniques n'ont pas de fenêtres et ne reçoivent jamais la lumière du jour. Le souterrain était, en outre, décoré selon les anciennes coutumes prescrites par les rituels généraux de la Confrérie, et éclairé par de nombreuses lampes à pétrole.

La réunion de Chillon avait pour but :

1^o La célébration symbolique de l'Ordre ;
2^o L'organisation et la constitution définitive d'une caisse de prévoyance fondée en 1847-1850, au nom des loges vaudoises, en faveur des veuves et des orphelins de francs-maçons décédés en état d'activité, des vieillards et des infirmes aussi maçons actifs ;

3^o Un banquet, que les francs-maçons appellent une *collation fraternelle*.

Les frères furent introduits dans le souterrain, suivant leurs grades, et une garde sûre et vigilante fut placée à l'entrée. Un ancien Grand-Maître de l'*Alpina* occupait le fauteuil de la présidence. Il était assisté par deux surveillants, un frère orateur, un secrétaire, deux Maîtres des cérémonies, et un frère chargé des attributions relatives à l'exercice de la bienfaisance. Trois autres frères siégeaient à l'Orient, à l'un des angles duquel les frères de l'harmonie (musiciens) se faisaient entendre.

Vous voyez, chers lecteurs, que jusqu'ici il n'y a encore rien de bien effrayant dans cette réunion souterraine. Rassurons-nous donc et continuons notre récit.

Les formalités symboliques accomplies et l'invocation au Suprême Architecte de l'Univers prononcée, l'orateur de la solennité prit la parole.

Après avoir souhaité la bienvenue aux différentes loges du pays, et rappelé en quelques mots ce que la maçonnerie a fait depuis son origine, les bienfaits qu'elle a réalisés dans toutes les branches de l'activité humaine, en politique, en religion, en morale, etc., il s'écrie :

Voilà le passé!... Mais pourquoi la maçonnerie n'est-elle plus ce qu'elle fut? Parce que l'union lui manque, l'union au sein de la lumière et de la vie vers un but bien marqué, la liberté! Chaque loge et chaque maçon n'entre pas assez dans le concert universel des hautes aspirations humaines. L'égoïsme envahit l'institution comme elle envahit le monde profane, et si nous faisons de la fraternité, trop souvent nous en faisons seulement entre deux ou trois. Trop souvent on arrive avec ses petites idées, ses petits sentiments et ses petits intérêts. Trop souvent on fait de la maçonnerie avec de mauvaises pierres et du mauvais mortier, avec de mauvais matériaux, de mauvais instruments, de mauvais ouvriers. On en fait pour son compte personnel et non pour les autres. On fait un peu comme ce rat de la fable qui, retiré du monde, logé commodément dans un fromage de Hollande, devenu gros et gras, — nouveau saint, — ferme la porte à ses frères indigents, inquiets et traqués, leur disant : Mes

amis, les choses d'ici-bas ne me regardent plus. Vous assister? Que puis-je faire que de prier le ciel qu'il vous aide. — Tel est le présent.

Il faut que la maçonnerie reprenne sa place première, il faut qu'elle redevienne ce qu'elle était jadis: il faut qu'elle soit capable de résister au mal sous quelque forme qu'il se présente, de repousser toutes les oppressions, de faire la guerre à tous les ennemis de l'homme, de sa liberté et de sa dignité. Il faut qu'elle soit la grande puissance dans le monde divin du vrai, du juste et du beau. — Tel se dessine l'avenir.

Soyons unis pour faire respecter la maçonnerie partout, pour en souffler l'esprit et en reprendre les bienfaits partout. Soyons unis pour flétrir toutes les infamies, pour chanter toutes les victoires de la raison sur le fanatisme, pour favoriser toutes les innovations heureuses et appuyer tous les nobles projets, pour relever en l'épurant l'esprit de famille; particulièrement soyons unis dans cette religion pure et sans tache qui consiste à visiter les veuves et les orphelins, comme nous y invite, de concert avec l'Evangile, le projet dont nous allons nous occuper.

Soyons unis pour faire le bien partout et toujours, honorer le beau, rechercher, aimer et proclamer ce que nous croyons et savons être la vérité, dût-il nous en coûter les plus grands sacrifices, fallût-il combattre de nombreux et dangereux ennemis et briser avec de chauds amis. Et du reste, les amis, s'ils sont vrais et dignes au titre d'amis, resteront ou reviendront. Amons-les et ne les embrassons que dans la vérité. S'il faut sacrifier la vérité, arrière l'amitié, arrière tout. Et quant aux ennemis qu'ils trouvent une tombe dans notre charité!

(A suivre.)

Lausanne, le 10 septembre 1867.

M. le rédacteur du CONTEUR VAUDOIS à Lausanne.

Monsieur,

Je crois devoir vous donner quelques explications au sujet d'un article ayant pour titre *Les sonnettes*, publié dans votre dernier numéro.

Le système de sonneries Sparre à air refoulé qui menace, dites-vous dans l'article cité, de supplanter l'électricité, est certainement un appareil très ingénieux, très simple, fonctionnant parfaitement avec ou sans tableau indicateur; il trouvera sans aucun doute de fréquentes applications; mais après l'avoir soigneusement étudié pour répondre à de nombreuses demandes, nous avons reconnu que son prix est plus élevé que celui des sonneries électriques bien établies, surtout lorsqu'il s'agit d'une installation quelque peu considérable (ce qui est très facile à comprendre, puisque les conducteurs électriques en fil recouvert de coton sont remplacés dans ce nouveau système par des tubes en plomb ou en caoutchouc).

L'installation des sonneries électriques se fait avec beaucoup moins de dégâts aux bâtiments et les fils conducteurs sont aussi bien plus faciles à dissimuler que des tubes; en outre le nombre infini de combinaisons diverses que l'on peut obtenir au moyen de l'électricité, suivant les besoins ou les dispositions particulières des bâtiments ou établissements, se trouve énormément restreint avec le système Sparre.

Les dérangements des sonneries à air refoulé sont aussi fréquents que ceux des sonneries électriques, car une fuite d'air dans un tube en caout-

chouc soumis à une pression est au moins aussi probable qu'une perte de courant par défaut de l'enveloppe entourant le fil.

Quant aux piles électriques, leur prix d'entretien a bien diminué depuis quelques années et diminuera probablement encore ; on place actuellement par bâtiment des piles de 2 à 6 éléments dont la durée est illimitée si on renouvelle une lame de zinc tous les 10 ou 12 ans et si on les nettoie régulièrement tous les 12 ou 18 mois ; leur consommation annuelle s'élève à trois livres de sel par élément.

En résumé, je pense que les appareils à air refoulé auront quelques avantages sur les appareils électriques dans les bains salins ou sulfureux, etc., à cause des vapeurs qui oxydent les contacts et le métal des divers appareils ainsi que sur les bateaux à vapeur, omnibus ou chemins de fer à cause du mouvement ; mais partout ailleurs l'électricité offre plus d'avantages sous tous les rapports.

En terminant, je dois aussi vous dire qu'à l'hôtel du Grand Pont ce sont des sonneries électriques qui fonctionnent depuis des années, et qu'à l'hôtel Gibbon ce n'est ni l'un ni l'autre des deux systèmes dont il est question ici.

Agréez, M. le rédacteur, l'assurance de ma considération bien distinguée.

H. C.

Souvenirs du bon vieux temps.

Quelques feuillets du portefeuille d'un Mège.

AU NOM DE DIEU :

Party ce matin deuxième jour de may 1698, pour ma première journée.

Le grand-père m'a promis pour quand il mourrait toutes ses recettes, si j'ai chance à cette fois.

Il y a eu fait son petit écu par semaine.

En attendant, je veux toujours notté mes prières. J'inscrirai en dessous les guérisons que j'auray bien réussi.

POUR LES ENTORGES.

Vous commencé par dire *Notre aide* et vous faites après la prière qui suy :

Entorce détorce
Si tu es entorce bétorce
Retourne en ta place
Aussi vite que notre Seigneur a été trahi
Le jour du grand vendredi.

En disant cette prière, vous faites la croix avec le pouce sur le mal en tirant le mal en bas.

Cecy par trois fois et puis après vous redites *Notre aide* pour finir.

15 août. — Guéry la femme au fils chez Abram du Petit-Cottard qui s'est entorcé du pied gauche en trayant sa vache.

10 septembre. — Guéry le garçon au grand Marille du Bois de Croix quazi entorcé des deux jambes en passant le mur à la Marianne.

1699, 23 juin. — Guéry le grand Samiel que le Jean à la Françoise avait roulé après boire tout en bas la Golaye.

1701, 30 avril. — Guéry la dame à monsieur le ministre qui s'avait encoublé en rentrant sur le puisoir à parguer l'autre dimanche.

POUR ARRÊTER LE SANG POUR LES GENS ET POUR LES BÉTES.

Dire le nom de baptême et de famille et si c'est une bête dire le nom de qui elle appartient avant le nom de la bête ;

si elle n'en a pas y en mettre un et puis dire la couleur de cette bête, et si c'est une femme la couleur des cheveux.

Au nom de Dieu

Du Père, du Fils et du Saint-Esprit

Amen.

Jésus rouge qui dégoute

Ne dégoute

Pas plus

Que les veines de Jésus

Christ en la croix

Arrête-toi, arrête-toi,

Arrête-toi et que les veines c'osent la gorge

qui saigne et dégorge

Arrête-toi !

Au nom de Dieu, du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Amen en Jésus.

La dire trois fois pour tout le sang que vous voulez arrêter, on ne dit *Notre père* que la première fois en commençant.

1699, 6 janvier. — Guéry la femme au gros Gaspoir du bout du Bois de l'Halle.

8 octobre. — Guéry la vache à Jean Scheuri, mon bon germain et puis sa fille qu'elle était mêmement plus bas que la vache.

1702, 10 juin. — Guéry l'Esabeau de la Sagneule par trois fois en quinze jours. Guéry la jument à Simon de la Pature et la Lise chez Villommenet.

25 juin. — La Lise est morte, mais pas la vache heureusement. C'est bien la preuve qu'il n'y a rien de ma faute. Ce n'est pas moi qui voulais faire une différence : j'aime autant chez Simon que chez Villommenet.

C'était son heure et je n'ai rien sur la conscience.

POUR LE TACHET.

Feu chaud, feu froid, feu ardent,

Feu violent, feu brûlant.

Que tu perdes ta chaleur

Comme Judas sa couleur

Le jour du grand vendredi

A trois heures après-midi.

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Amen.

On la répète trois fois en traînant la main depuis sur la tête jusqu'au bout de la queue.

On entre à l'écurie du pied gauche, on va du côté droit de la bête : tirant son bonnet, on dit le nom de la bête avant de prier.

POUR LES COUPS.

Quand mon père fut fait

Jamais mal ne se fit-il.

Par ainsi, jamais, jamais,

Jamais mal se fasse-t-il.

Amen, ainsi soit-il.

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit

Amen, amen, amen, Jésus, s'il plaît à Dieu !

1705, 21 septembre. — Guéry le capitaine Matthey et sa femme qui avaient des coups tout partout, d'une brûlée qu'ils s'étaient donnée dimanche.

1706, 15 février. — Guéry la Caton d'un coup du taureau quand elle y menait sa brune.

POUR L'ATTACHE AUX YEUX.

Si c'est l'attache

Dieu la détache,

Si c'est la mouche,

Dieu la démouche,

Si c'est le brun

Dieu lui soit bon,

Si c'est le violet

Que Dieu l'ôte.

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit,

Amen. (Diogène.)

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE HOWARD ET DELISLE.